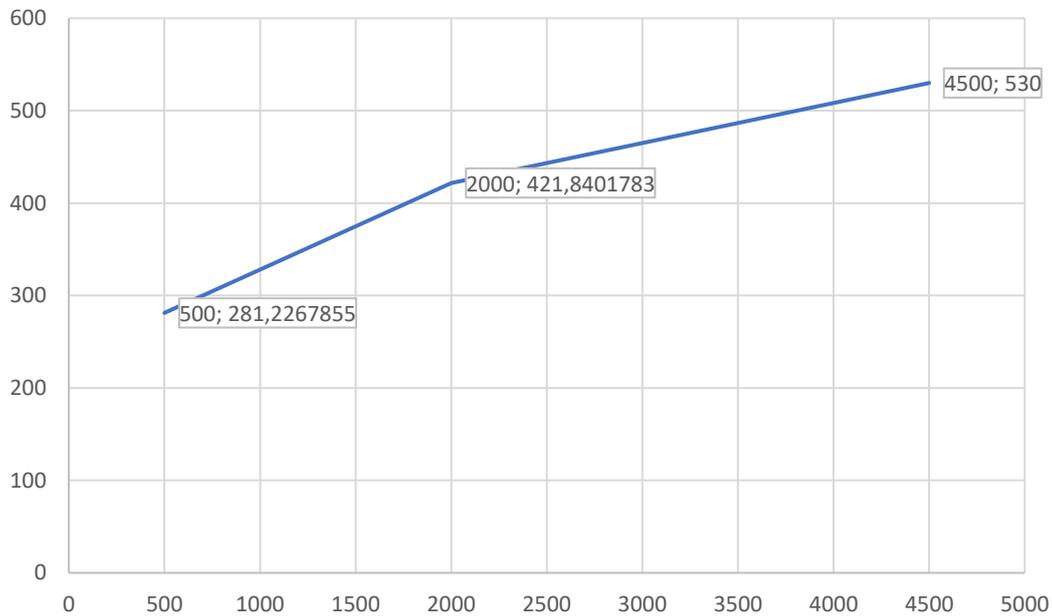


### Mini camp



- Le chèque d'acompte de 100 € déposé pour la réservation sera encaissé 1 mois avant le premier jour du séjour.
- Le solde correspondant à la totalité du paiement devra être réglé 15 jours avant le premier jour du séjour. Le règlement de ce solde pourra se faire en deux chèques, encaissés à 1 mois d'intervalle.